

Réponse: M. GLORIES, Fontpédrouse.

Questionnaire aux listes présentes aux élections municipales, 15 et 22 mars 2020

L'ASPAHR, Association de Sauvegarde du Patrimoine artistique et historique roussillonnais est une association départementale, fondée en 1963 par l'historien archéologue Pierre Ponsich, vite rejoint dans son projet par René Puig, alors premier adjoint au maire de Perpignan en charge de la Culture, qui, depuis plus de cinquante ans, malgré des interruptions, travaille pour attirer l'attention sur la valeur du patrimoine culturel du pays catalan et dénoncer, quand il le faut, les atteintes dont il est l'objet. Relancée par une nouvelle équipe en 2017, l'ASPAHR souhaite que les valeurs qu'elle défend, dont elle est persuadée qu'elles constituent un atout pour ce pays, puissent être partagées par le plus grand nombre. Pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'action des communes est souvent déterminante. C'est pourquoi l'association a souhaité diffuser le plus largement possible aux candidats de toutes les communes un questionnaire, destiné à attirer leur attention sur les enjeux du patrimoine et porter à la connaissance du public les réponses des candidats, bien évidemment dans le respect des opinions ou positions exprimées, appréciées uniquement par rapport aux objectifs d'intérêt général que constituent la conservation, la valorisation et la mise à la disposition du public du patrimoine catalan de notre département.

Questionnaire adressé aux candidats aux élections municipales 2020 des Pyrénées-Orientales :

1- Quelle importance attachez-vous à la connaissance et la conservation du patrimoine, qu'il soit matériel (artistique et historique), immatériel (usages, savoir-faire, expressions culturelles) ou naturel dans la gestion communale ?

Le patrimoine communal qu'il soit historique, religieux ou naturel ainsi que l'ensemble des savoir-faire ancestraux de notre commune pyrénéenne catalane relève d'une importance de premier ordre pour notre équipe et moi-même.

2- Considérez-vous le patrimoine artistique, historique et naturel de votre commune comme un levier de développement local ? Etes-vous favorable à des actions pour sa meilleure connaissance (inventaires, enquêtes, études & recherches) et sa prise en compte dans les domaines de compétence qui sont ceux de la commune ou de l'intercommunalité (urbanisme, gemapi, etc) ?

Place le patrimoine au cœur de la politique touristique communale et intercommunale doit être une priorité. quelques actions en lien avec la communauté de communes du Haut Pays ainsi que le PNR ont déjà été menées et doivent perdurer.

3- Quelles mesures ou quels projets de préservation, de restauration, de mise en valeur du patrimoine (bâti, matériel, immatériel, naturel) de votre commune envisagez-vous ?

- Dès le début de mon mandat je m'engage à lancer une programmation de travaux de mise en sécurité et réparation de l'église de Fontpédrouse.

4- Etes-vous favorable au suivi de l'architecture traditionnelle dans le cadre des compétences qui sont celles de la commune, y compris par le contrôle des autorisations de construire sur le bâti ancien ? Envisageriez-vous un dispositif spécifique d'aide à la conservation de l'architecture traditionnelle dans le cadre de la commune ?

Favorable, prise en compte dans la construction des futurs règlements communaux.

5- Quelles actions de promotion ou de communication envisagez-vous pour faire connaître et pour mettre à la disposition du public le patrimoine de votre commune ?

*- Affichage communal, presse quotidienne.
- diffusion par office public communal du tourisme.*

6- Considérez-vous que l'église de votre commune puisse être ouverte au public et surveillée durant certaines périodes de l'année ? Etes-vous disposé à apporter les moyens nécessaires dans ce but ?

- c'est ce qui ont fait pour les ans à l'empêchement au été pour la visite de l'église de Nails Babyer ainsi que pour l'écrit Musée de Fontp grâce aux bénévoles de l'association de protection du Patrimoine Communal (Aide à l'association et soutien).

7- Quelle part de budget pérenne prévoyez-vous pour la sauvegarde, la conservation, la valorisation du patrimoine ? (préciser un montant en euros, par rapport au budget total de la commune ; éventuellement, citer une enveloppe globale pour l'ensemble du mandat)

impossible à définir de façon pérenne pour une petite commune comme la nôtre.

8- Envisagez-vous une action commune, au sein de l'intercommunalité dont votre commune fait partie, pour la gestion, la communication et la promotion du patrimoine ? Soutenez-vous, dans un tel cadre, la création d'emplois permanents qualifiés ?

*Oui évidemment la conservation et la mise au Valon du patrimoine doit être un axe majeur de l'intercommunalité.
oui à la création d'emploi dans ce secteur.*

9- Etes-vous favorable à une initiation au patrimoine local dans le temps scolaire sur votre commune, ou dans le territoire dont elle fait partie ? Etes-vous disposé à contribuer aux moyens nécessaires à une telle action ?

oui, dans le cadre de la Comlan et du PNR.

10- Quelles mesures et quels moyens comptez-vous mettre en place pour informer et associer les associations de sauvegarde du patrimoine actives sur votre commune ou dans le territoire du département ? Comptez-vous leur attribuer des moyens pour mener à bien leurs activités ?

une dynamique association du patrimoine existe déjà sur la commune celle-ci travaille en relation étroite avec la mairie, qui l'aide via une subvention et la mise à disposition d'un local communal. ceci peut bien entendu continuer par la nouvelle équipe municipale.

Communes (sauf Perpignan) disposant d'équipements culturels patrimoniaux (musées ou autres lieux culturels ouverts au public en permanence, au moins une partie de l'année)

11- Envisagez-vous de pérenniser et de développer les établissements culturels patrimoniaux de votre commune, ou de l'intercommunalité dont votre commune fait partie ?

Bien sûr, l'école et musée ont ouvert en juillet et août grâce aux bénévoles.

12- Dans cette perspective :

- envisagez-vous de doter ces établissements d'un personnel qualifié suffisant ? (personnel responsable, encadrement, personnel pour la médiation)

Actuellement le budget communal ne le permet pas.

- de doter ces établissements d'un budget de fonctionnement suffisant et favorisant leur rayonnement (production d'événements, d'expositions, de publications, d'actions multimédia) ?

Aide Communale pour des événements ponctuels (expos, conférences)

13- Dans le cas spécifique de musées, envisagez-vous :

- s'ils ne sont pas « Musée de France », d'essayer de le devenir ?

- s'ils sont formés autour de collections historiques, archéologiques ou artistiques, de leur attribuer un budget annuel d'acquisition et de restauration des collections ? (donner un ordre de grandeur, en €)

- Non concerné.

Le rayonnement de ce petit éco-musée est de faible importance.

- Bien cordialement à vous

*Yves Choriza Maire Adjoint, sortant et
candidat à la mairie de
Fontroubert à la tête de la
liste: « Une équipe pour
Fontroubert, St Thomas, Pals, Bagner ».*